



35 - Ile et Vilaine

TOUS PUBLICS

Etablissement recevant du public : Accessibilité et sécurité

Le 28 mai 2024 – à Chauvigné



REPUBLIC FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Accueil Paysan Ile et Vilaine organise cette formation en tant que sous-traitant d'Accueil Paysan en Pays de la Loire.

Accueil Paysan en Pays de la Loire a obtenu le certificat de conformité au référentiel «Des engagements certifiés...» et pour la « Formation des entrepreneurs du vivant - RE/VIV».

Ce certificat garantit la qualité du processus mis en œuvre dans le développement des compétences.

Contexte

L'accueil de public sur une ferme ou en milieu rural engage la responsabilité des accueillants. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Des règles d'accessibilité et de sécurité s'appliquent.

A quel moment relève-t-on de la réglementation du code de l'habitation, des établissements recevant du public (ERP) et pour quelle catégorie ? Qu'est-ce que cela implique en terme de réglementations et dispositions ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Quels sont les travaux à réaliser ?

Objectif général de l'action de formation :

Comprendre le cadre des Etablissements Recevant du Public et la réglementation qui s'applique, en terme d'accessibilité et de sécurité incendie.

Date : Le 28 mai 2024

Lieu : à Chauvigné (35)

Intervenant.e.s :

Etienne DUCROS, Chef de l'Unité Accessibilité de Rennes et Anne Florentin, Instructrice de l'Unité de Rennes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine)

Capitaine David LEFEUVRE, chef du service prévention ERP arrondissement de Fougères-Vitré (Service Départemental d'Incendie et de Secours 35)

Durée : 7 heures (1 journée)

Horaires : 9h – 17h00

Public : Agriculteur.trices, personnes exerçant une activité en milieu rural, porteur.ses de projet

Pré-requis : aucun

S'INSCRIRE



ACCUEIL PAYSAN 35 - 17 rue du Bas Village - CS 37725 - 35577 CESSON-SEVIGNE Tél : 06 01 76 71 78

N° de déclaration d'activité : 53 35 08 645 35 - N° Siret 382 730 646 00041

<https://www.accueil-paysan-en-bretagne.fr/>

Programme

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les obligations et les dispositions techniques de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP) en lien avec l'accessibilité
- Comprendre les obligations et les dispositions techniques de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP) en lien avec la sécurité incendie
- Les intégrer dans son projet d'accueil de public

Méthodes pédagogiques

Études de cas
Exposés interactifs
Démonstrations pratiques
Grille d'auto-diagnostic

Contenu

Introduction aux notions d'ERP / IOP

Normes d'accessibilité et dispositions techniques

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement automobile
- L'accès à l'établissement
- Les dispositions relatives à l'accueil du public
- Les circulations intérieures horizontales
- Les circulations intérieures verticales
- Les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques
- Les revêtements de sols, murs et plafonds
- Les portes, portiques et sas
- Les équipements et dispositifs de commande
- Les sanitaires
- Les sorties
- L'éclairage
- Hébergement et public assis
- Les cabines, les douches et les caisses de paiement

Normes de sécurité incendie

- Le registre de sécurité
- Les installations de chauffage
- Les installations de gaz
- Les installations électriques
- Les installations d'appareils de cuisson destinés à la restauration
- Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants :
- L'entretien et vérification des installations et des équipements techniques
- La conformité des installations électriques
- L'isolation des bâtiments
- Les installations de désenfumage
- Les issues de secours
- Les moyens de secours contre l'incendie
- Le système d'alarme
- La liaison téléphone filaire
- Les affichages des consignes
- L'instruction sur les conduites à tenir en cas d'incendie et entraînement à la manœuvre des moyens de secours.

Démarches d'ouverture et de réouverture d'un ERP

- Le dossier de demande et les cerfa
- plans et schémas
- réaction au feu des matériaux
- notice de sécurité
- notice sur la prise en compte de l'accessibilité aux personnes handicapées
- délai d'instruction

Mise en situation

Partage entre pairs

Modalités pratiques

Horaires : 9h – 17h. A 9h, vous serez accueilli par un café d'accueil.

Les repas sont pris sur place. Ils seront collectifs et partagés, pensez à apporter un plat salé ou sucré, à boire,...!

Les stagiaires reçoivent une convocation précisant toutes les modalités pratiques et le tableau de covoiturage environ une semaine avant le début de la formation.

Tarifs applicables

Pour les personnes sans financement et sans fond de formation : 80€ / jour

Pour les ressortissants VIVEA : 40€ / jour restant à votre charge. Prise en charge partielle par VIVEA sous réserve d'acceptation du financement.

Pour les personnes cotisantes à un autre Opérateur de Compétences : 240€ / jour. Prise en charge par votre OPCO sous réserve d'acceptation du financement. <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

Conditions générales de vente disponibles sur [le site internet d'Accueil Paysan Pays de la Loire](#), notre [règlement intérieur](#) ainsi que les [Conditions Générales de Services](#).

Contact :

Responsable de formation : Morgane POUCHAIN – coordination35@accueil-paysan.com – 07 55 60 13 34

Inscriptions : Sarah VANY CHESNE – secretariat35@accueil-paysan.com – 06 01 76 71 78